MAIRIE DE NANTERRE

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

L'évaluation finale du Contrat de Ville est prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. Pour rappel, la durée des contrats de ville a été prorogée en 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle toutes les collectivités signataires d'un contrat de ville devaient avoir procédé à une évaluation locale. Le récent Projet de Loi de Finances a été voté et promulgué par loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, et entérine la nouvelle prorogation de l'actuel contrat de ville au 31 décembre 2023.

La Ville de Nanterre compte actuellement quatre de ses quartiers inscrits en dispositif Politique de la Ville. L'évaluation restituée dans cette note porte sur l'impact des actions financées et mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville en vigueur ; elle ne présente pas un point d'étape sur la situation des 4 quartiers inscrits dans la géographie prioritaire depuis 2015.

Pour conduire cette évaluation, la Ville a été accompagnée par le cabinet COPAS, spécialiste de la Politique de la Ville. La démarche évaluative a été initiée au mois de mars 2022, en vue d'établir un diagnostic et de dégager des pistes et perspectives d'évolution pour la prochaine contractualisation.

I. Rappel du cadre général et de la méthodologie proposée pour mener à bien cette évaluation

A. Objectifs et cadre général de l'évaluation du contrat de ville

Conformément aux orientations de l'Etat, cette évaluation a eu pour objectif de mesurer l'impact du contrat de ville sur la réduction des inégalités sociales au sein des quartiers prioritaires, en analysant :

- L'évolution du contexte territorial ;
- Les réalisations et les effets directs des actions financées au titre du contrat de ville en rapport avec les objectifs initiaux ;
- L'ingénierie, la gouvernance du contrat de ville et la mobilisation du droit commun.

Pour ce faire, l'évaluation a pris en compte :

- **Une échelle territoriale circonscrite à Nanterre :** l'Etablissement Public Territorial POLD détient la compétence en termes de politique de la Ville, mais Nanterre est la seule commune de l'EPT à avoir des quartiers inscrits en géographie prioritaire (QPV – Quartiers Politique de la Ville) ;
- **La programmation du contrat de ville dans son ensemble ;**
- **La question de l'animation et du pilotage du contrat de ville.**

Un focus a été réalisé sur les thématiques suivantes **: l'éducation, l'accès aux droits, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie**. Ce choix a été fait au regard du nombre d'actions de ce type portées et financées dans le cadre de la programmation globale du contrat de ville. La thématique Cadre de Vie semblait par ailleurs incontournable au vu de l'impact des dysfonctionnements sur la vie quotidienne des habitants, et les transformations générées par les opérations de renouvellement urbain.

B. Une méthode d'évaluation participative

La Ville de Nanterre s'est appuyée sur les acteurs associatifs qui accompagnent au plus près les habitant.es des quartiers prioritaires, et les financeurs du contrat de ville. Aussi, plusieurs temps de rencontres et d'échanges se sont tenus sur les 4 quartiers prioritaires de la Ville, ayant mobilisé les acteurs associatifs, des services de la Ville et de l'Etat. Le Conseil citoyen établit sur le Parc sud a participé à l'ensemble des temps partenariaux. A noter tout de même, une faible implication des bailleurs sociaux, de l'éducation nationale et des services déconcentrés de l'Etat.

En parallèle, des temps d'échanges avec les habitant.es ont été organisés sur chaque quartier, au sujet du fonctionnement des services publics de droit commun et plus largement de l'évolution des quartiers.

II. Eléments de contexte socio démographiques

A- Cadrage démographique.

Nanterre compte 4 QPV : Parc sud, Chemin de l'Ile, Petit Nanterre et Université. Ces 4 QPV ont un périmètre différent du périmètre administratif des quartiers de la Ville et représentent en 2022, 30% de la population nanterrienne contre 33% en 2014, date de la signature de l'actuel contrat de ville. La population en QPV a diminué de 3,8% (- 1166 habitants) alors que la population nanterrienne a continué à progresser de 4,8% (+ 4580 habitants)[1].

Globalement, **les habitants des QPV sont jeunes**, dans une ville elle-même marquée par sa jeunesse, en comparaison à la population de l'EPT POLD, du Département et de la Région. La démographie Jeunesse de Nanterre est proche de la démographie jeunesse de département de Seine-Saint-Denis, le plus jeune de France Métropolitaine. **C'est une véritable particularité de la Ville et *a fortiori* des QPV de Nanterre**.

Les QPV accueillent davantage de familles monoparentales que le reste de la commune avec une surreprésentation notable : 25% sur la ville contre 35 à 40% sur les QPV, à l'exception du Chemin de l'Ile, 29,5%. La ville accueille également une part importante de population étrangère et immigrée en comparaison à l'EPT POLD et au Département. La surreprésentation de ces populations est encore plus importante sur les QPV. Ces 4 quartiers agissent comme une « caisse de résonance » avec une amplification des marqueurs de la ville en termes de jeunesse, d'accueil de personnes immigrées et étrangères et de familles monoparentales. Cela est notamment lié à la structuration du parc de logement de la commune constitué plus qu'ailleurs par du logement social, et par l'histoire de peuplement de ce parc HLM.

Au-delà du parc social, il est à noter la faiblesse de la vacance de logement sur l'ensemble de la commune (4,7% du parc de logement, contre 6,5% sur le Département), ne favorisant pas les mobilités résidentielles au niveau de la commune et encore moins dans les quartiers (*cf. rapport d'évaluation détaillé).*

B- Niveau de vie, revenus pauvreté

Entre 2014 et 2018, le taux de pauvreté reste stable[2] sur le QPV Université, et il diminue même légèrement sur le Petit Nanterre. En revanche, il progresse de manière modérée sur le Chemin de l'Ile et le Parc sud. Ceci étant, il reste proche de la moyenne régionale des QPV. **Les revenus médians augmentent légèrement mais moins vite que les revenus à l'échelle de la commune, hormis pour le Petit Nanterre**, ce qui peut s'expliquer par l'arrivée importante de nouvelles populations, liées aux opérations de l'ANRU 1. Ces résultats peuvent sembler contre-intuitifs, l'augmentation des revenus médians devrait automatiquement permettre une baisse du taux de pauvreté, mais ce n'est pas le cas

[1] Les données statistiques utilisées dans cette partie sont issues de fichiers de l'INSEE mis à jour en septembre 2022. A l'exception des données concernant l'emploi qui dressent une situation statistique fin 2020, les autres données : démographie, revenus, niveau de vacance des logements…dressent une situation statistique fin 2018. Ce décalage peut poser question, c'est néanmoins les statistiques fiables les plus récentes dont nous disposons actuellement. Les données présentées sont détaillées dans le rapport d'évaluation.

[2] *Ces chiffres ne prennent en compte l'évolution récente du quartier avec les phases 1 et 2 du programme Cœur Université ainsi que la ZAC des Provinces Françaises.*

sur une partie des quartiers car les revenus médians au sein de ces QPV ont augmenté moins vite que le revenu médian national.[3]

De fait on peut considérer que depuis 2014, l'action de Droit Commun et celle spécifique en direction des QPV, n'ont pas permis de réduire les écarts de revenus entre les habitants des QPV et ceux du reste de la Ville.

C- Demandeurs d'emploi

Au 2ème trimestre 2022, sur 8.955 Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois (DEFM catégorie A-B-C) nanterriens, 3.736 résidaient en QPV, soit 42 % de la population des DEFM. Le nombre de DEFM au sein de ces mêmes QPV était de 3740 en 2016[4]. On constate donc que le nombre de demandeurs d'emploi n'a quasiment pas évolué en 7 années au sein des QPV de Nanterre, et ceux-ci restent surreprésentés sur ces quartiers par rapport à l'ensemble de la population de la ville.

III Les résultats de l'évaluation du contrat de ville

A- Accès aux droits

Les différents temps partenariaux ont permis de mettre en évidence des problématiques et des processus communs aux 4 QPV :

- Dématérialisation massive des services publics ayant entraîné une demande d'accompagnement dans les démarches administratives en ligne de plus en plus forte, des populations en précarité ne maîtrisant pas l'écriture, le langage administratif, les outils numériques… Cela induit, le plus souvent, une réponse en urgence ne permettant pas, ou très rarement, l'accompagnement dans la prise en main des outils numériques et l'autonomisation (objectifs du contrat de ville) ;

- De plus en plus de demandes concernant le droit des étrangers, liées à la difficulté d'accès aux services préfectoraux compétents, à leurs modalités et délais d'instruction des demandes. Cela entraîne des difficultés pour les personnes n'ayant pas pu renouveler leur titre de séjour ou demeurant dans l'attente de leur renouvellement (rupture de certains droits, etc.) ;

- L'accompagnement des habitants est principalement réalisé par les acteurs associatifs de proximité qui, de fait, semblent parfois s'éloigner de leurs projets associatifs et de logiques d'interventions favorisant le développement social local des habitants.

Tous les acteurs ont regretté le retrait « physique » des services publics, ou leur dégradation, à l'exception des Mairies de quartier (sauf pour le quartier Université). Ils ont particulièrement insisté sur la quasi-absence des services sociaux du Département, alors qu'il est de par la loi, « chef de file de l'action sociale ».

En matière d'accès aux droits, il existe des dynamiques de coordination inter-acteurs initiées depuis plusieurs années sur une partie des QPV, le quartier le plus avancé étant sans doute celui du Petit Nanterre *(en annexe l'approche accès aux droits par QPV)*

---

[3] *En 2018 pour être considéré comme pauvre en France, une personne seule devait gagner moins de 60% de 1810 Euros, soit moins de 1086 euros, en 2014, elle devait gagner moins de 1018 euros. Une personne vivant sur le Chemin de l'Ile qui gagnait 1020 euros en 2014, n'était pas considérée comme pauvre, elle voit son revenu augmenter de 4,8% soit 1069 euros, elle passe sous le seuil de pauvreté, dont l'appellation exacte est d'ailleurs taux de pauvreté relatif (relatif au revenu médian).*

[4] *Le nombre de DEFM est transmis par pôle emploi sur demande alors que le taux de chômage est calculé sur la base des recensements INSEE (dernier chiffre 2018)*

Cette situation peut inquiéter car :

- D'une part le lien/citoyen institutions publiques, en dehors de l'éducation national et des services de la municipalité, devient de plus en plus abstrait, ce qui renforce l'éloignement des citoyens de la vie publique.
- D'autre part, les associations peuvent être détournées de leur projet associatif pour mener à bien des services qui relèvent des compétences des institutions. Par ailleurs, se pose la question de l'égalité de traitement, tous les quartiers ne disposant pas du même tissu associatif et des mêmes moyens humains (bénévoles et salariés) pour mener des missions d'accompagnement à l'accès aux droits, notamment.

Sans l'investissement des associations, la mobilisation de la ville, via le CCAS et ses permanences et les financements spécifiques liés aux contrats de Ville, la situation se serait, sans nul doute, encore plus dégradée en matière d'accès aux droits. Pour autant, certaines associations, voire le CCAS, n'ont pas les moyens de répondre à toutes les sollicitations. Des situations de ruptures de droits dramatiques sont constatées. Il serait donc important de **concevoir de nouvelles modalités de travail autour de la thématique de l'accès aux droits dans le cadre de la prochaine contractualisation, en impliquant les collectivités, les services de l'Etat et les acteurs associatifs compétents en la matière.**

B- Education

S'il y a de réelles différences de problématiques et de pratiques sur les quartiers, une offre éducative en directions des habitants des QPV existe à l'école sur les temps d'enseignement et dans les QPV sur les temps périscolaires et extrascolaires. Cette offre apporte des ressources utiles à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes, bien que toutes et tous n'en profitent pas, notamment les élèves issues des familles les plus fragiles.

Autre réflexion générale émergeant des différents temps de travail : la question **de la coordination et des articulations des différents acteurs,** très variables d'une période à une autre, d'un territoire à un autre, entre acteurs associatifs, services de la Ville et établissements scolaires. Il y a un enjeu important à sortir de cette instabilité et à mettre en place des garanties pour que les coordinations se développent et perdurent.

D'autres problématiques sont également à prendre en compte, à l'échelle communale, sur des compétences incombant à différentes institutions :

1. Les difficultés d'orientation scolaire et professionnelle qui se sont amplifiées dans le cadre des processus de sélection induits par ParcourSup en 3ème et pour les filières post-bacs (professionnalisantes ou générales), avec des ressources réduites sur le territoire, et notamment l'absence de CIO sur la ville, malgré sa taille ;

2. L'accompagnement des lycéens et des étudiants, sur un territoire ou le lycée général présent sur la Ville a des résultats mitigés quant à sa capacité à accompagner les élèves les plus fragiles de la seconde au Bac ;

3. La protection de l'enfance dont le fonctionnement est insatisfaisant et ne permet pas d'apporter des réponses éducatives adéquates à des situations que les acteurs locaux identifient comme relevant de l'institution départementale (Aide Éducative en Milieu Ouvert, Aide Educative à Domicile, placement en établissement…) ;

4. Les questions liées à la prise en charge des enfants souffrant de troubles psychologiques légers ou plus lourds, pour lesquels l'accès à l'éducation et à des prises en charge spécifiques reste souvent difficile, voire inaccessibles pour les familles les plus précaires ;

5. L'appui à la parentalité, si quelques actions existent, c'est un sujet sur lequel les acteurs cherchent leurs marques. Sur ce sujet se pose aussi la capacité des actions déployées à toucher les parents les plus en difficultés.

La programmation Politique de la Ville est très marquée par l'accompagnement scolaire. Il est par ailleurs intéressant de relever que différentes actions culturelles sont mobilisées dans des cadres éducatifs, pour aborder les apprentissages autrement et permettre aux jeunes de s'ouvrir sur de nouvelles disciplines utiles dans le cadre d'un parcours scolaire. Ces actions peuvent toucher des petits effectifs (DEMOS) mais aussi, dans le cadre de temps de sensibilisation ou de créations artistiques, un public plus large (activités théâtrales : Théâtre du Bout du Monde, Théâtre par le Bas ; Musique : Cerise). Notons également, que l'articulation entre les actions de la programmation du contrat de ville et le service public de l'éducation (Ville, Education nationale, Département…) reste un chantier à activer, même si tous les quartiers ne sont pas dans la même situation. *(Approche éducation par quartier en annexe).*

La mise en place de la Cité Educative sur les quartiers Parc nord et sud :
Lors de nos travaux d'évaluation (printemps 2022), la Cité éducative était en phase de déploiement opérationnel. Par conséquent, il est trop tôt pour se prononcer sur les effets de la Cité éducative. En termes de dynamique, à cette période, les acteurs (Education Nationale, Associations, services de la Ville) étaient conscients des opportunités ouvertes par la Cité Educative, en termes de moyens, mais aussi en termes de coopérations inter-acteurs, de développement « d'une communauté éducative » y compris en laissant une place aux parents. Il faut à ce titre, **saluer le mode de constitution des projets construits avec les différents acteurs, dans le cadre de groupes de travail thématiques. Cette méthode pourrait être inspirante dans le cadre de la future contractualisation de la politique de la ville.** En 2022, ce sont 47 projets financés pour un montant global de 426 422€.

C- Cadre de vie

L'évolution du cadre de vie dans les différents QPV a connu des avancées significatives remarquées par les différents acteurs en matière de propreté des espaces et de gestion des différents types de déchets. Néanmoins la tranquillité publique reste un point noir sur certains quartiers (trafics de stupéfiants, circulation des deux roues sur les trottoirs ou dans des espaces de tranquillité…). Ces problèmes persistent même s'ils peuvent être moins perceptibles à certains moments ou se déplacer d'une partie à l'autre du quartier (en fonction des interventions de police et des aménagements réalisés…).

Les difficultés de stationnement restent des motifs d'insatisfaction importants et sont facteur de tensions entre habitants.

Par ailleurs, l'exonération de TFPB mise en place par l'Etat permettant aux bailleurs sociaux en QPV de ne payer que 70% de leur taxe sur le foncier bâti. Les dépenses correspondantes aux 30% d'abattement doivent être fléchées par les bailleurs vers des actions d'amélioration du cadre de vie (amélioration des logements, des espaces extérieurs, dispositifs de tranquillité publique, actions d'animations sociales). A noter que c'est une perte de recettes financières pour la ville. Cependant, cette exonération reste un objet confidentiel alors qu'elle pourrait intéresser de manière plus importante les habitants et les associations de proximité. Les habitants n'ont pas toujours de retours concernant leurs demandes et finalement les espaces de dialogues habitants/bailleurs/Ville restent insuffisants.

Le fonctionnement de la médiation est aujourd'hui peu lisible, en termes de missions, de régularité d'intervention et de coordination avec d'autres acteurs de terrain.

L'ensemble des points qui continuent à poser des difficultés dans le fonctionnement des QPV font l'objet de travaux. Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été à ce titre renouvelé en 2021, avec l'ensemble des acteurs de la sécurité, de la justice, de la tranquillité publique, de l'éducation et de la prévention, et décline en 6 axes les nouvelles priorités à mettre en œuvre jusqu'en 2026.

Ceci étant il reste sans doute à mener une réflexion sur la manière de construire des espaces de dialogues plus réguliers et plus efficaces avec les habitants et les associations de proximité, à la recherche de solutions adossées sur la programmation d'actions liées à l'exonération de TFPB.

« Les bataillons de la prévention » au Petit Nanterre, dispositif expérimental depuis septembre 2021
Au moment de l'évaluation, les bataillons de la République qui étaient déployés n'ont pas été évoqués par les participants aux différentes réunions. Si la contribution des associations de prévention spécialisées a été évoquée comme une ressource réelle et parfois décisive (l'installation sur le quartier Université du Club de prévention Le GAO a participé à l'apaisement du quartier), elle a également été jugée comme insuffisante au regard de l'indice de jeunesse des quartiers, des problématiques éducatives et des difficultés à mobiliser les autres dispositifs éducatifs dédiés à la protection de l'enfance. En termes de ressources, ce dispositif a permis l'embauche de 4 adultes relais à l'association de médiation de nuit *Promevil* et 4 éducateurs au GAO. *(Approche cadre de vie par quartier en annexe)*

D- Emploi et Développement économique

Plusieurs types d'actions bénéficient aux habitants des QPV :

Des actions de proximité/mise en lien visant à faciliter les premières démarches vers l'emploi (CV, préparation aux entretiens, prise en main des outils numériques dédiés à la recherche d'emploi, etc…). Aujourd'hui, les actions significatives d'insertion professionnelle de proximité sont portées principalement par la Ville à travers la Maison de l'Emploi et de la Formation (financée à hauteur de 128 000€ en 2022), et les associations *Régie de Quartier (25 000€)*, *ESSOR* (16 500€) et *ASSOL (14 500€)*.

L'une des actions importantes à relever en la matière a été l'animation de « salles ressources » par la MEF dans deux quartiers : le Parc et le Petit Nanterre, permettant, au-delà de l'appui aux démarches de recherche d'emploi de proximité, l'accueil de partenaires et la proposition d'événements autour de l'emploi.

Les 2 salles ressources ont accueillis 151 personnes[5] soit 5,5 % des demandeurs d'emploi des QPV concernés (Parc 1835 habitants et Petit Nanterre 863). Si l'on part du principe que ces actions de proximité sont pertinentes, le nombre de nanterriennes et nanterriens touché.es reste faible pour avoir un effet levier en matière d'emploi. La MEF s'oriente vers la fermeture de ces deux salles ressources, pour retravailler des permanences d'accès à l'emploi avec les acteurs locaux des quartiers Petit Nanterre et Parc Sud, ainsi qu'au sein de la Maison des Femmes. Cette nouvelle action sera portée par la MEF, dans le cadre du financement des programmations Contrat de Ville 2023.

[5] A noter que l'année 2021 marque le passage d'une gestion des salles ressources déléguée à un organisme de formation à la Maison de l'emploi et de la formation.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

Les Clauses d'Insertion pour favoriser le fléchage vers des emplois dédiés aux habitants des QPV :
Elles sont gérées par la MEF pour l'ensemble des acteurs du territoire. Elles génèrent annuellement entre 134 000 en 2020 et **plus de 190 000 heures de travail en 2019 et 2021**, **soit entre 85 et 120 Équivalents Temps Plein. En 2021, 357 personnes ont bénéficié des clauses d'insertion, dont près de la moitié (176) habitent en QPV à Nanterre soit 4,2% des demandeurs d'emploi des QPV.**[6]
Les clauses d'insertion bénéficient actuellement majoritairement aux hommes de plus de 26 ans, les emplois étant proposés d'abord dans le secteur du bâtiment, et dans une moindre mesure dans le secteur des espaces verts et d'autres secteurs. L'action semble pertinente avec néanmoins quelques points de progrès à relever :

- La prégnance des métiers du BTP réduit le spectre des publics mobilisables sur les clauses d'insertion ;
- Somme toute, le volume d'emploi créé reste limité même s'il est loin d'être anecdotique.

Pour finir, il est à noter que le financement Politique de la Ville vient pallier les baisses de financements d'autres acteurs, les services de l'Etat en l'occurrence. Il ne s'agit donc pas d'un financement permettant le développement des Clauses d'Insertion mais plutôt du maintien d'une animation nécessaire, ce qui n'est pas forcément la vocation des financements spécifiques des Contrats de Ville.

En complément de ces actions, **nous avons relevé la mise en œuvre de projets associatifs favorisant la création d'emplois accessibles aux habitants des QPV**, dans le cadre d'activités d'Economie Sociale et Solidaire et de l'insertion par l'activité économique. En voici quelques exemples :

L'association ASSOL met en œuvre chaque année deux actions,

- « Accompagnement vers l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi venant des quartiers prioritaires de la Ville de Nanterre ». En 2022, 52% du public touché était issu de QPV, soit 35 personnes, dont 12 femmes et 23 hommes. 8.6 % ont entre 18-25 ans et 50% des +26 ans ont plus de 45 ans. Sur l'ensemble des personnes accompagnées 5,56% ont signé un CDI, 22% ont signé un CDD et 11% ont démarré un parcours de formation professionnalisant. Le reste demeure en accompagnement. Une orientation spécifique vers les dispositifs de droit commun existant tel que les Clauses d'Insertion a été largement menée.

- « Formation au numérique et à la bureautique des publics demandeurs d'emploi ». En 2022, 54% du public touché était issu de QPV, soit 38 personnes dont 23 femmes et 15 hommes (la part des hommes a augmenté depuis 2021), âgés à 89% entre 30 et 60 ans, dont 42% de 30-40 ans 'aucun jeune concerné entre 25 et 30 ans). 75% du public accompagné ont atteint l'autonomie numérique contre 25% faisant face à un frein linguistique. Le taux de retour à l'emploi CDD et missions d'intérim oscille chaque année entre 10 et 20%.

L'association ESSOR met en œuvre chaque année une action : « Préparation à l'emploi et plan de formations destinés à un public éligible à l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et le développement d'activités pour permettre la prise en charge de jeunes de 18 à 25 ans résidant en QPV ». En 2022 40 bénéficiaires dont 23% résident en QPV.

---

[6] *On oublie souvent de valoriser les revenus générés par les clauses d'insertion sur un territoire. Si on part du principe que les salariés sont rémunérés sur la base d'un smic horaire et que 49% des bénéficiaires des clauses d'insertion viennent des QPV, un calcul approximatif permet d'affirmer que les clauses d'insertion en 2021 ont généré 945 000 euros de revenus directs pour les habitants des QPV[6], sans les clauses d'insertion, une partie de ces revenus aurait profité aux habitants d'autres territoires.*

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

L'association Régie de Quartier met en œuvre chaque année une action : « Mon immeuble, mon quartier, ma ville ». L'objectif global de cette action est de favoriser le respect du cadre de vie collectif par des campagnes d'actions de sensibilisation des habitants, effectuer un renforcement du nettoyage des espaces verts et des pieds d'immeubles, et permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se réapproprier les codes du monde du travail. En 2022, 66 bénéficiaires ont été concernés, âgés de 25 à 65 ans, intervenant sur les 4 QPV de la Ville.

En matière de Développement économique, seule une action est financée, il s'agit d'une action de l'ADIE qui vise à accompagner les micro-entrepreneurs des QPV qui montent en puissance depuis 2 ans. 44 entrepreneurs des QPV ont été accueillis pour de l'information, de l'orientation et la tenue de premiers échanges sur leurs projets ; 8 ont été accompagnés dans la durée avec un appui dans la recherche de financement qui est souvent un moyen d'affiner le projet, l'étude de marché (simplifiée)…

Pour conclure, la programmation Politique de la ville **sur le pilier Emploi et Développement économique** est davantage axée sur l'emploi que sur le développement économique, ce qui peut s'entendre au regard de l'environnement économique du bassin d'emploi du territoire et du fait que les actions de développement économique d'un territoire se construisent sur un temps long, avec des leviers multiples, essentiellement issus du droit commun et peu compatibles avec l'annualité des projets déposés au titre des contrats de ville. Néanmoins le Contrat de Ville évoquait l'appui au développement d'une économie inclusive et de l'ESS, cela a peu été porté, même si quelques initiatives ont émergé des projets de rénovation urbaine.

D'autres axes du contrat de ville ont peu été mis en œuvre dans le cadre de la programmation, notamment le soutien à la formation ou encore le développement de l'alternance et de la qualification professionnelle, nous n'avons pas identifié dans la programmation d'actions en la matière.

A noter sur d'autres dispositifs emploi de la Politique de la Ville (hors contrat de ville) : <u>Le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ</u>) : il vise, pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France, à prendre en charge individuellement des jeunes de 16 à 25 ans en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. L'objectif régional est d'accompagner une cohorte de 10 000 jeunes sur 3 ans. A Nanterre, ce dispositif a accompagné 120 jeunes du territoire, avec environ 10 jeunes par mois orientés vers des issues positives d'insertion. 4 référents de parcours sont identifiés pour les QPV de Nanterre afin de repérer les jeunes, susciter leur adhésion et l'inscription dans un parcours personnalisé. Une dizaine de participants réguliers composent le groupe opérationnel qui se réunit tous les mois. En 2021, l'Etat a souhaité initier une montée en charge de ce PRIJ « historique », labellisé depuis 2018, en associant de nouveaux acteurs au sein des groupes (Maison d'arrêt, Pôle emploi, PJJ, département (Veille active 11-25), l'université (cellule précarité étudiante), secteur du Handicap (à travailler avec MDPH et Ville de Nanterre) et lee Centre social t culturel La traverse (QPV université).

<u>Nombre de jeunes suivis dans le PRIJ en juin 2022</u> : sur les 890 jeunes suivis dans les 7 PRIJ du département, 123 jeunes sont suivis dans le PRIJ de Nanterre avec 91 sorties positives (emploi ou formation).

E- Santé

La Ville, via sa Direction de la santé est un acteur central de la programmation et est en mesure de mobiliser à la fois des professionnels du soin et de la santé, ce qui est souvent plus difficile au niveau associatif. Les associations de la ville portent finalement peu d'actions.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

Les actions de prévention menées par la Ville visent les enfants et leurs parents afin qu'ils adoptent des comportements favorables à une bonne santé. Ce sont des actions qui touchent massivement les jeunes des quartiers, trois actions peuvent être évoquées :

- Les actions autour de la prévention bucco-dentaires qui visent à la fois à détecter les problèmes, les soigner mais aussi à adopter les gestes nécessaires à une bonne hygiène buccodentaire. L'intervention se fait en école, en Crèche, en PMI. L'évaluation en matière d'appropriation des bons gestes et de l'inscription dans des démarches de soins est difficile et mériterait un travail d'évaluation spécifique (enquête post- intervention ; suivis de cohorte…). Sur l'année scolaire 2017-2018, plus de 7500 enfants des QPV ont été touché soit près de 70% des enfants bénéficiaires de l'action. La programmation politique de la Ville ne finance que 3% à 4% du budget de l'action.

- Le programme de prévention et de prise en charge de l'obésité concerne aussi bien les enfants et les adolescents dans le cadre scolaire que d'autres publics, dans des espaces socioculturels. Un ciblage des établissements scolaires où les indicateurs sont le moins favorables est réalisé, par ailleurs une approche quartier peut être mise en place dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, en la matière aussi le nombre de jeunes touchés est considérables : 1647, dont un peu plus de la moitié sont dans des QPV, la part de la subvention dans le financement global de l'action reste marginale (du même ordre que pour la santé buccodentaire).

- Le « Plan Vue » porté par l'association Helen Keller Europe concerne plus particulièrement (pour l'instant), les enfants du Parc, 917 élèves ont bénéficié d'un dépistage, 157 élèves ont été vus en consultations (soit la moitié des enfants ayant besoin d'une consultation) et 82 élèves ont été équipés en lunettes. Action également très importante au vu du nombre d'enfants concernés.

Les actions visant à répondre par une prise en charge et/ou une orientation des jeunes en fonction de leurs besoins : accès aux droits, conseils en matière de santé, besoin d'une consultation de généraliste ou de spécialiste, besoin d'une prise en charge spécifique : addictions, troubles du comportement... Les actions menées par différents opérateurs mériteraient d'être clarifiés afin de mieux identifier la manière dont les structures s'organisent pour toucher de manière spécifique les jeunes des quartiers.

Les actions visant à appuyer et relayer dans les QPV les campagnes nationales de sensibilisation et de dépistage (dépistages de différents cancers, mois sans tabac, vaccination…) :
Ces actions sont essentiellement mises en place dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV) en lien avec les acteurs associatifs de proximité Nahda, Centre Sociaux… Il est toujours difficile de mesurer l'impact des actions de sensibilisation néanmoins le niveau de participation aux actions déployées est assez intéressant. Par ailleurs, on peut noter que dans le cadre de l'ASV le service santé a directement contribué à la vaccination Grippe (120 personnes en 2020) et Covid 19 (40 personnes), dans les foyers accueillant des vieux migrants situés au Chemin de l'Ile et sur le Petit Nanterre.

Pour conclure, l'action en matière de santé dans les quartiers, mobilise des moyens importants, en particulier de la Ville, pour agir sur différents déterminants de santé. Le contrat de ville vient soutenir de manière marginale les moyens qui s'adressent à tous les Nanterriens avec une réelle prise en compte des problématiques de santé dans les QPV. Néanmoins les actions et la stratégie santé en faveur des QPV, plutôt cohérente, pourrait gagner en clarté si les actions de droits commun s'articulaient mieux avec celles portées par la ville : CPAM, ARS, Département… L'actualisation du CLS permettrait peut-être cette clarification.

Sur la problématique de santé, il est intéressant de constater qu'en comparaison d'autres territoires (au niveau national), le travail de la Ville de Nanterre est en capacité de faire effet levier sur différentes problématiques (santé bucco-dentaire, risques liés au surpoids, prévention des risques de cancer…).

F- Participation des habitants

Un conseil citoyen existe sur le quartier du Parc sud. Il est porté par l'association Authenticité
Il a pour principale mission de :

- Participer au suivi du Contrat de Ville ;
- Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

Le conseil citoyen a été mis en place en 2021. La question de la participation des habitants mériterait d'être renforcée. En effet, bien que le conseil citoyen existe, il est peu associé au suivi du contrat de ville (instruction des subventions, comité de pilotage de l'évaluation). Il conviendrait de définir concrètement qu'elle est la place que nous souhaitons donner aux habitants dans la politique de la ville, comment on les associe au mieux aux différentes étapes, etc. A noter, les autres quartiers ne disposent pas de conseil citoyen.

Il faut également relever que de multiples instances de concertations existent sur Nanterre, qu'elles soient régulières ou ponctuelles et de fait, les canaux mis à disposition des habitants pour faire remonter leurs problématiques du quotidien ou les projets qu'ils portent pour leur quartier sont nombreux et bien identifiés : conseils de quartier, diagnostics en marchant, ateliers de concertation sur des projets d'aménagement urbain, budgets participatifs…

IV. La programmation et sa structuration

A- Les financements de la programmation du Contrat de Ville

Les actions spécifiques sont essentiellement financées par la Ville/POLD, l'Etat et le Conseil départemental :

- **Ville/POLD :** il s'agit du premier contributeur de la programmation annuelle de la politique de la ville. Le budget de l'EPT Paris Ouest la Défense sur la politique de la ville correspond au transfert des attributions de compensation de la Ville de Nanterre. A ce jour, l'enveloppe politique de la ville s'élève à 567200€[7], c'est le contributeur dont l'enveloppe a le plus progressée ;

- **Etat** : l'enveloppe Etat a augmenté ces dernières années. Il s'agit du deuxième contributeur de la programmation politique de la ville (413 982€ en 2022). Cette enveloppe est complétée par d'autres appels à projets sur la politique de la ville (AAP Quartiers d'été, quartiers solidaires, etc.). Ces AAP sont de plus en plus récurrents ;

- **Conseil départemental** : la Ville de Nanterre a signé un « contrat de développement » avec le Conseil départemental (durée 3 ans). A ce titre, et sur la période 2021-2023, la subvention

[7] Le choix a été fait de reporter les contributions de la ville, de l'Etat et du Département, hors Ateliers Sociolinguistiques (BOP 104) qui sont des actions qui ne relèvent pas en tant que tels, des crédits spécifiques en direction des QPV. En 2022 la ville contribuait aux ASL à hauteur de 55800 euros, l'Etat à hauteur de 55000 euros et le Département à hauteur de 61500 euros.

accordée à la Ville au titre de la politique de la ville par le CD s'élève à 269 807€ (évolue avec le taux d'inflation). Quelques précisions sur le CD :

- L'enveloppe politique de la ville permet de financer des actions sur deux axes (prioritaires pour le CD) : l'insertion des publics en difficultés et la réussite éducative, en particulier celle des collégiens.
- A noter également : la Ville agit comme « une boîte aux lettres » pour le CD, cela induit une charge de travail supplémentaire pour les services de la Ville ainsi que pour les porteurs de projets qui doivent transmettre des éléments administratifs supplémentaires à ceux demandés par l'Etat et la Ville ;

- **La Région Ile de France** a participé par le passé au financement de la Politique de la ville, ces financements se sont rapidement taris et la Région s'est totalement retirée des contrats de ville sur l'ensemble de l'Ile de France.

Globalement, les crédits spécifiques ont connu une progression entre 2015 et 2019 puis se sont stabilisés. Cela s'explique en partie par l'augmentation des contributions de la Ville/POLD et de l'Etat.

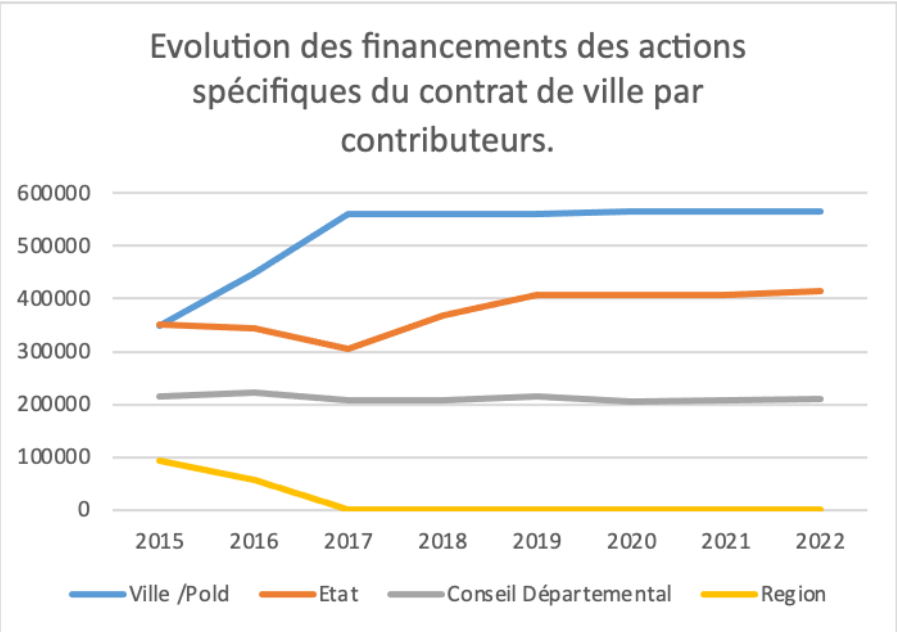

Les thématiques les plus financées

L'emploi est la thématique la plus investie depuis 2016 devant l'éducation et l'accès aux droits. Cela s'explique par le fait que l'Etat demande à ce que 25% de ses crédits soit fléchés sur le volet emploi/développement économique. A noter : progression significative depuis 2018 de l'accès aux droits. Cela correspond à une augmentation des sollicitations et des besoins en la matière.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

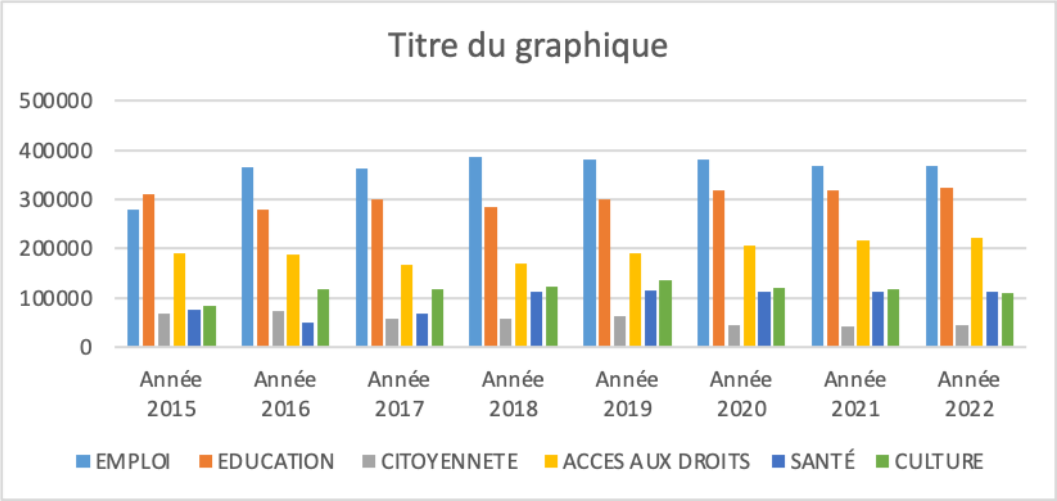

A noter, hors contrat de ville, l'enveloppe annuelle de l'Etat 2022 pour la cité éducative s'élève à 426 422€ et celle du Programme de Réussite Educative (PRE) à 688 097€ pour 2022 dont 357 371€ de masse salariale.

B- Les forces et faiblesses de la programmation

Des bonnes pratiques/des actions socles :
La programmation permet de proposer une offre de service, accessible à une partie des habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives, leurs parcours de vie et la résolution de difficultés. Cette offre est saisie par une partie des habitants sur :

- Accompagnement à l'accès aux droits,
- Accompagnement scolaire,
- Dans une moindre mesure, accompagnement à la recherche d'emploi.

Elle vient compléter en matière d'emploi, se substituer en matière d'accès aux droits, ou offrir des alternatives en matière d'accompagnement scolaire, à ce qui est proposé par les services publics de la Ville, de l'Etat et du Département. Ces actions sont utiles aux habitants dans leurs parcours de vie et certaines on l'effet levier recherché. Peuvent notamment être citées :

- Les actions partiellement financées par la programmation en matière de santé des enfants et des jeunes enfants (vues, santé bucco-dentaire, nutrition),
- Une partie des actions culturelles,
- Les clauses d'insertion en matière d'emploi.

Les financements de la programmation permettent aujourd'hui de soutenir un tissu associatif polyvalent, réactif, en mesure d'adapter son offre de service aux besoins des habitants, avec sur les différents quartiers, des associations qui sont aujourd'hui des acteurs incontournables de l'accès aux droits, de l'accompagnement scolaire, et plus largement éducatif permettant l'accès à la culture.

Des faiblesses identifiées
Pour quelques acteurs (plutôt minoritaires), en croisant entretien et étude documentaire, peut se poser la question de la qualité, de la pertinence et/ou du bon calibrage des actions menées. Notamment si on fait un rapport coût/capacité à toucher des habitants et à régler leurs difficultés.

Des thématiques sont aujourd'hui clairement sous investies :

- Sur le pilier emploi, le peu d'habitants touchés par les actions d'insertion professionnelle de proximité (salles ressources), la question du développement économique urbain et de l'alternance professionnelle ;

- Sur l'axe éducatif, la parentalité qui doit monter en pertinence, en qualité et en visibilité ;

- Sur la lutte contre les discriminations, les actions se sont focalisées sur l'égalité femmes/hommes au détriment par exemple, des discriminations ethniques, à l'adresse, au handicap…

- En dehors des PRU, la programmation dédiée au contrat de ville reste très marquée par la résorption des difficultés et finalement peu orientée vers des actions de développement social urbain ;

Entre 2014 et 2021, peu d'actions nouvelles ont émergé dans le cadre de la programmation, souvent faute d'alternatives de financements pour certaines actions centrales de l'activité des associations, qui sont financées dans le contrat de ville.

Plus structurellement, les actions spécifiques du Contrat de Ville et actions liées à l'exonération de la TFPB, le plus souvent, ne font pas « plan d'action » mais plutôt collection d'actions, qui répondent bien à des besoins, des demandes identifiées mais de manière peu articulée hormis sur certains sujets bien précis (politique santé en faveur des enfants et des jeunes par exemple). Ce manque d'articulation concerne aussi bien les actions spécifiques entre elles, que les actions mises en perspectives avec le droit commun (il peut néanmoins y avoir des articulations partielles avec tels établissements scolaires, avec le CCAS ou d'autres services de la ville).
En matière d'exonération de TFPB, les logiques très comptables de valorisation de l'existant, de réponses à des sollicitations liées à la GUSP restent centrales. Si la législation le permet, il serait intéressant d'inscrire les conventions d'exonération de TFPB dans une stratégie plus globale d'amélioration de la vie des quartiers, s'appuyant davantage sur les Contrats de Ville et les Projets Sociaux de Territoire.

V. Gouvernance et préconisations

A- Le pilotage et la gouvernance du Contrat de Ville

Coordination et mobilisation des services de la ville de Nanterre
En termes de politique de la ville, la municipalité est structurée de la manière suivante :
- Une adjointe au Maire déléguée au Contrat de Ville et à la Vie Associative,
- Une mission Contrat de Ville, Accès aux droits et Lutte contre les discriminations,
- Des directions : CCAS, Education, Santé, Emploi et Développement économique, Tranquillité publique, fortement impliquées dans les QPV et les dispositifs de la politique de la ville,
- Des missions de quartiers opérationnelles en appui de proximité à la vie locale (chef.fes de projets et agents de développement locaux).

Cette organisation, atypique par rapport à d'autres villes, permet de ne pas enfermer la politique de la ville dans un service dédié et de faciliter la mobilisation en faveur des quartiers, y compris hors programmation annuelle de la politique de la ville. C'est particulièrement le cas en matière d'éducation (actions périscolaires, assistantes sociales en milieu scolaire, etc.) d'accès aux droits (permanences du CCAS dans les quartiers), de santé (espaces santé jeunes, etc.).
Elle demande néanmoins un important travail d'animation et de coordination interservices qui demanderait à être davantage développé.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

Coordination interinstitutionnelle

La coordination interinstitutionnelle s'opère plutôt de manière bilatérale entre la Ville et ses différents partenaires : Etat, Département, Bailleurs. **Il n'y a pas d'instances de pilotages collégiales du Contrat de Ville (comités techniques, comités de pilotage)**, de fait, il est plus difficile :

- De se pencher régulièrement sur les réussites et les difficultés du contrat de ville, et de rechercher des solutions communes,
- De se doter d'une feuille de route complémentaire au contrat de ville, permettant d'orienter la programmation, en fonction de l'évolution des besoins des QPV,
- De faire avancer collectivement certains « chantiers » : actualisation du Contrat Local de Santé, recherche de solutions communes aux questions d'accès aux Droits.

Partant de ce constat, dans le cadre de la prochaine contractualisation, des instances de pilotages plus collégiales seraient à réfléchir. Il ne s'agirait pas de copier ce qui se fait déjà et qui n'est pas toujours très efficace, mais de mener une réflexion sur :

- Les modalités de fonctionnement d'une instance qui permet de donner des orientations politiques, de clarification des ambitions, d'une vision pour les QPV et du suivi de leurs mises en œuvre.
- Les modalités de fonctionnement d'une instance technique qui organise et contribue à articuler l'action des acteurs au service des ambitions politiques définies. En complément des instances de pilotage et de gouvernance, les modalités de coordination des acteurs de quartiers impliqués dans le développement social et urbain des quartiers, est actuellement très variable d'un quartier à un autre, en dépit de l'existence de certains projets sociaux de territoires.

B- Les préconisations en vue de la prochaine contractualisation politique de la ville

1- Passer à un contrat de ville guidé par une ambition pour la ville et non plus essentiellement guidé par une programmation d'actions

Formalisation d'orientations politiques déclinées pour chaque QPV, engageant aussi bien les acteurs publics en fonction de leurs compétences, que les acteurs associatifs dans le cadre d'actions du quotidien et d'actions de développement social local. Cela impliquerait de sortir des appels à projets classiques, individuels, mettant en concurrence les acteurs pour développer une approche plus coopérative. Le Conseil National des Villes (CNV), dans ses préconisations publiques de juin 2022 en vue de la prochaine contractualisation, évoque des « appels à vision (collective) » qui permettent de faire travailler ensemble des acteurs de territoire autour d'un plan d'action partagé.

Ce travail collaboratif pourrait être inspiré du mode de co-construction des projets déposés dans le cadre de la Cité Educative du Parc et pourrait aboutir, comme le préconise également le CNV, à des protocoles d'engagements pluriannuels d'objectifs et de financements, pour l'ensemble des acteurs et financeurs. Cela permettrait aux associations notamment, de se projeter sur du moyen terme et d'alléger leur charge de travail administrative.

Travailler à une meilleure articulation du contrat de ville avec les projets sociaux de territoire, pour un gain de cohérence des actions financées et une meilleure prise en compte des particularités de chaque quartier dans le contrat de ville.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

2- Des évolutions sur les grandes thématiques du contrat de ville

Accès aux droits : après plusieurs années à organiser des réponses dans l'urgence pour faire face à la numérisation des démarches administratives, aux crises sanitaires… Il serait opportun de travailler à la structuration d'un système d'action en faveur de l'accès aux droits mobilisant à la fois les institutions (Ville, Services de l'Etat, Département, organismes paritaires...) et les associations de proximité ayant développée une offre en la matière. Ce système d'action doit s'appuyer sur des engagements concrets, faisant l'objet d'un suivi.

Education : de nombreuses actions existent, il reste à bâtir sur chaque quartier et de manière systématique de véritables « communautés éducatives » permettant une meilleure coordination des acteurs, en s'inspirant notamment des modes de faire de la cité éducative du parc sud. Par ailleurs, certains sujets demanderaient à être mieux investis : parentalité, orientation scolaire (suite aux réformes de ces dernières années), accompagnement des lycéens et des étudiants…
Sur la question éducative, il manquera une brique à l'action publique en direction des quartiers tant que les difficultés actuelles de la protection de l'enfance ne seront pas réglées.

Emploi : un changement d'échelle (mobilisation du droit commun et de la programmation) pour construire une offre de service prenant en compte de manière spécifique les habitants des QPV.

3- Une gouvernance plus collégiale

Au niveau des institutions signataires, en terme de gouvernance, il est proposé de redéployer des espaces collectifs permettant d'évoquer la situation des QPV, construire et ajuster une feuille de route commune, aborder des opportunités et éventuellement des points de blocages à lever, faire le point sur les engagements des différents signataires… Il s'agit de mettre en place des instances de pilotage politique du contrat de ville : comités de pilotage avec l'ensemble des financeurs et comités techniques avec les directions et institutions concernées.

- Au niveau de la ville de Nanterre**,** nous avons abordé le renforcement de la coordination et de l'animation des services investis dans la politique de la ville.
- Au niveau des quartiers, si des coopérations fonctionnent entre les associations (des marges de progrès existent), il est important de renforcer les coopérations, associations, institutions qui restent encore difficiles, inégales en fonction des quartiers et tributaires des changements de personnels dans les institutions.

4- Aller vers une simplification administrative pour l'ensemble des acteurs

Les doubles démarches imposées du fait de la gouvernance « à part » du département qui finance le contrat de ville sans en être signataire, entraine une lourdeur administrative forte avec l'envoi en double de dossiers, bilans pour les associations… Il est proposé de revoir le département pour négocier une procédure plus allégée, que ce soit en conservant le contrat de développement tel qu'il est aujourd'hui ou en proposant une intégration du Département au même niveau que l'Etat et la Ville, dans le nouveau dispositif de la politique de la ville.

5- Développer des indicateurs de suivi dans les QPV

L'écriture du prochain dispositif politique de la ville sur Nanterre devra inclure des indicateurs mesurables par les acteurs réalisant les projets, afin de pouvoir assurer une évaluation et des réajustements réguliers sur les actions menées.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

ANNEXES

1- Eléments socio démographiques

Population au sein des QPV

QPV	Pop 2013	Pop 2018	Part des 0-24 ans en 2018 en %	Indice de jeunesse 2018	Part des familles monoparentales 2018	Part des immigrés en 2018	Part des étrangers 2018
Chemin de l'Île	5156	5020	35,2	1,8	29,4	34,0	27,2
Le Parc	13535	12999	37,9	1,6	37,5	33,0	22,4
Petit-Nanterre	6924	6892	37,5	1,7	35,6	30,6	23,1
Université I	1692	1409	40,6	1,9	37,5	24,2	16,0
Université II	3344	3165	35,5	1,7	40,7	29,4	20,5
Total QPV	**30651**	**29485**					
Total Ville	92227	96807	35,9	1,7	25,1	25,6	18,5
EPCI (Paris Ouest la Défense)	/	561271	31,4	1,2	31	17,8	12,1
Département	1591403	1549619	31,1	1,2	19,1	18,5	12,6

Source MEPI, ville de Nanterre / Insee, COPAS 2022

Taux de pauvreté au sein des QPV

	Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible Données INSEE 2018	Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain Données INSEE 2014	Médiane du revenu disponible (€) par UC Données INSEE 2018	Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation Données INSEE 2014	évolution revenu disponible en %
Université I	37,8	35,2	1 247	1 232	1,204
Université II	32,4	32,4	1 299	1 253	3,671
Chemin De L'île	36,8	34,7	1 233	1 176	4,860
Le Parc	38,6	35,4	1 229	1 193	3,060
Petit Nanterre	36,9	37,4	1 259	1 157	8,830
Ville de Nanterre	21,5	20,6	1700	1 583	7,391
EPCI	13,8	13,2			
France			1810	1697	6,682

Sources INSEE, traitement COPAS

Minimas sociaux :

Le Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville de l'ANCT a répertorié le nombre de bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF en 2019 , en voici l'état des lieux sur les quatre QPV de la Ville de Nanterre : https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/92050#grid-content-399

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

	Nombre total d'allocataires	Personnes couvertes	Allocataires isolés sans enfant	Allocataires mono-parent	Allocataires couples sans enfant
Chemin De L'île	1704	3685	948	238	86
Le Parc	3613	8873	1641	719	213
Petit Nanterre	1988	4606	976	337	115
Université I	407	1011	177	96	17
Université II	868	1971	432	193	31
	Allocataires couples avec enfant(s)	**Allocataires couples avec au moins 3 enfants à charge**	**Enfants couverts par au moins une prestation Caf**	**Enfants de moins de 3 ans**	
Chemin De L'île	432	166	1455	243	
Le Parc	1040	487	3987	513	
Petit Nanterre	560	228	1937	326	
Université I	117	54	468	54	
Université II	212	92	856	125	
	Enfants de 3 à moins de 6 ans	**Enfants de 6 à moins de 11 ans**	**Enfants de 11 à moins de 15 ans**	**Enfants de 15 à moins de 18 ans**	
Chemin De L'île	219	380	261	178	
Le Parc	587	1002	775	575	
Petit Nanterre	306	478	374	239	
Université I	86	99	91	69	
Université II	130	235	164	119	
	Enfants de 18 à moins de 25 ans	**Allocataires étudiants**	**Allocataires de moins de 25 ans non étudiants**	**Allocataires percevant une aide au logement**	
Chemin De L'île	174	6	48	1161	
Le Parc	535	19	139	2213	
Petit Nanterre	214	11	87	1154	
Université I	69	5	14	258	
Université II	83	n.d.	23	535	
	Allocataires percevant l'Aide Personnalisée au Logement (Métropole)	**Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé**	**Allocataires percevant la prime d'activité**	**Allocataires percevant le RSA socle**	
Chemin De L'île	n.d.	191	556	389	
Le Parc	2077	492	1120	730	
Petit Nanterre	1025	222	630	391	
Université I	250	34	144	81	
Université II	530	97	282	188	

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

2- Approches thématiques par quartier

Accès aux droits

	Université I et II	Petit Nanterre	Le Parc	Chemin de l'Ile
Actions/ Acteurs de l'accès aux droits	Principalement le Centre Social la Traverse qui a accompagné en 2020 plus de 500 personnes différentes et le CCAS. Les actions, sont des actions d'accompagnement individuel	Il s'agit du territoire le mieux doté en ressources de proximité avec l'action de NAHDA qui a accueilli plus de 3100 personnes en 2020, le Centre Social Valérie Méot qui a réalisé plus de 1600 accompagnements, le CCAS et la mairie de quartier.	Les actions dédiées à l'accès aux droits sont proposées par le Centre Social Parc en Ciel, Authenti'cité et le CCAS sur le quartier. Authenti'cité évoque 150 **demandes par semaines**. Le CSC Parc en Ciel évoque quant à lui plus de 600 personnes accompagnées annuellement.	Le Centre Social accueille un Point d'Accès aux Droits qui permet de regrouper les interventions de plusieurs acteurs associatifs ou institutionnels. La Mairie de quartier.
Coordination	Le Centre Social travaille avec d'autres associations (nouvelle voie, CIDFF par exemple) pour organiser des permanences spécifiques.	**Présence d'un réseau d'accès aux droits co-piloté par le CSC Valérie Méot et le CCAS ;** La coordination met en lien les associations du quartier, la ville (CCAS), des structures comme la CAF peuvent participer à des temps de travail.	Un réseau existe, il est fragile, il permet l'orientation inter structure mais pas forcément des actions, des réflexions, des formations communes sur l'accès aux droit	Les acteurs de l'accès aux droits travaillent de manière isolée.
Problématiques spécifiques	Un quartier qui accueille plus massivement des familles monoparentales. A noter l'absence de mairie de quartier (l'Hôtel de Ville est néanmoins à proximité). Le quartier accueille la Maison des Femmes (nouvel acteur du quartier)	Un quartier qui s'est emparés de la question de l'accès aux Droits, de longue date. Présence d'une résidence sociale (ancien Foyer de travailleurs migrants) ce qui demande une vigilance particulière, en termes d'accès aux droits.	Le taux de pauvreté le plus important de la commune. La question de l'accès effectif aux droits des personnes handicapées a été soulevée par les habitants.	Un quartier où la question de la non maitrise de la langue a été davantage pointée que sur d'autres quartiers ainsi que les difficultés des jeunes à réaliser leurs démarches via les outils numériques.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

Education

En matière d'éducation, il existe des dynamiques de quartiers différentes liées au tissu éducatif, aux capacités de coordination des acteurs…

Quartier du Parc

- Une offre importante existe sur le quartier sur le volet éducatif que ce soit dans ou hors temps scolaire. La difficulté réside dans la lisibilité de cette offre aux familles. En effet, l'offre ne bénéficie pas nécessairement aux familles les plus en difficultés mais à celles qui sont le mieux informés.
- Malgré une offre riche, des besoins ne sont pas tous couverts

- La présence d'espaces parents/parentalité sur le quartier est à souligner néanmoins ces espaces sont souvent sous investis, les parents les plus en difficultés ne s'en saisissent pas. A noter la présence d'un réseau parentalité qui demande néanmoins à être davantage animé et coordonnée.

- La présence d'une cité éducative devrait permettre de mieux articuler l'offre proposée sur le quartier et de renforcer les synergies entre les différents acteurs (EN, associations, Ville). Les relations inter structures sont déjà relativement satisfaisantes en comparaison à d'autres quartiers de la ville mais doivent continuer à se développer.

Petit Nanterre

- Comme sur le quartier du Parc l'offre éducative est plutôt riche (Ce sont les 2 quartiers avec l'offre éducative la plus riche). Avec néanmoins des besoins qui ne sont pas couverts. Le travail réalisé par les associations permet d'accompagner des parcours de réussite mais de manière insuffisante selon les acteurs, certaines difficultés qui existaient au début du contrat de ville ont été réglées (accès aux stages en fin de 3ème), mais des difficultés ont émergées ou sont amplifiées : baisse de niveau scolaire suite au COVID, amplification des problèmes de santé mentale…

- Les coordinations entre acteurs associatifs existent, il y a peu ou pas de concurrence entre les acteurs, néanmoins les collaborations entre éducation nationale et associations restent complexes et fragiles. Les coopérations avec les services de la ville souffrent quant à elle du turn over important dans les équipes.

Université

- Une offre en accompagnement à la scolarité existe sur le quartier (le Préo principalement) → Cette offre mériterait d'être développée sur le secteur des Provinces Françaises.

- Les acteurs font le constat de besoins d'accompagnement sur le lien parents/enfants sur les réseaux sociaux / environnements numériques…

- Sur le travail de repérage des adolescents en difficulté, les acteurs soulignent **que le collège est le seul de la ville à ne pas avoir de groupe de travail dédié au décrochage scolaire.**

- Une offre existe sur les activités périscolaires et elle s'est développée sur la durée du CDV (présence du Gao / espace jeunesse / Le Préo, etc.) ; Un système d'action qui fonctionne sans concurrence entre les acteurs du quartier même s'il n'y a pas de réelle coordination entre les associations. Les acteurs soulignent qu'il conviendrait d'être attentif aux familles les plus

précaires qui ne se saisissent pas de cette offre pour différentes raisons (faiblesse des revenus, manque d'information, manque d'intérêt…).

- Le Collège Victor Hugo est peu ouvert sur son environnement et sur l'innovation pédagogique, il fonctionne en vase clos ce qui ne facilite pas le travail des acteurs associatifs.

Chemin de l'Ile
Sur ce quartier, les acteurs ont davantage insisté que sur les autres sur l'importance des difficultés scolaires des élèves et sur l'importance des actions déployées par l'Education Nationale (Scolarisation des moins de 3 ans, dédoublement des classes de CP- CE1), ainsi que du travail mené dans le cadre du PRE ADEECOL, Passeport 6ème…

Si ces différentes actions ont été jugées pertinentes, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes eut égard aux difficultés scolaires rencontrées par les enfants du quartier.
L'offre d'accompagnement scolaire est jugée satisfaisante au niveau de l'école primaire mais insuffisante à partir du collège. Par ailleurs, sur le quartier, les adolescents en troisième éprouvent toujours des difficultés à trouver des stages.

Les structures associatives et établissements scolaires proposent différents espaces dédiés à la parentalité, mais font le constat de parents qui participent peu aux actions. Les freins repérés pour les parents sont la garde des enfants et la barrière de la langue.

A noter de bonne pratiques en matière de collaborations entre acteurs : parentalité, temps périscolaires… même si ces collaborations peuvent être fragilisés par le turn over dans les équipes des établissements scolaires et/ou de la ville.

Le système d'action local semble débordé par l'ampleur des difficultés scolaires d'une partie des enfants du quartier, ce malgré l'investissement des acteurs du territoire et leur volonté de travailler de concert.

Cadre de vie

Chemin de l'ile
Malgré des efforts qui ont été observés, les résultats sont mitigés. Si le ramassage des déchets, des encombrants et la réparation des ascenseurs s'est améliorée. Certaines parties du quartier renvoient un fort sentiment d'insécurité (Parking Benoît Frachon), situation relevée dans le cadre des marches exploratoires, sans solutions apportées au moment de l'évaluation.
Des actions sont menées en termes de médiation, d'animation de quartier pour améliorer l'ambiance du quartier mais cela reste insuffisant, faute, notamment, de relais locaux pour capitaliser sur ces animations.

De manière générale, le stationnement est une problématique non réglée, avec de nombreuses voitures épaves présentes et du stationnement anarchique…
Les opérations de renouvellement urbain ont permis la création de nouveaux espaces, les espaces autour du centre commercial sont en cours d'appropriation, la Maison du Chemin de l'Ile est repérée comme un lien de qualité proposant des activités dont se saisissent certaines familles.
Il reste que l'occupation de l'espace public reste très genré avec peu de femmes présentes et des parties du quartier qui sont privatisés et insécurisant.

Synthèse Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

Quartier du Parc

Les résultats qui semblent les plus tangibles concernent l'amélioration du niveau de propreté, à l'autre bout du spectre les acteurs estiment que :

- Malgré quelques aménagements, la circulation routière sur le quartier reste très compliquée, dangereuse et vectrice de conflits : circulation anarchique de 2 roues, problèmes de parkings récurrents avec des stationnements en double file qui engendrent des tensions entre les différents usagers ;

- Les problèmes d'incivilité et de délinquance persistent. Si des améliorations peuvent parfois être perçues, les problèmes ne sont réglés que de manière temporaire ou se déplacent dans différents espaces du quartier.

Les acteurs ont également signalé une appropriation (hormis les 2 roues) un peu plus forte et apaisée de l'espace public par les habitants.
Une culture de la concertation des habitants semble émerger en matière d'aménagement même si pour l'instant les habitants ne se saisissent pas systématiquement de ces espaces de concertation, en dehors d'habitants déjà très impliqués dans la vie du quartier.
Un dialogue avec les jeunes qui reste difficile (côté jeunes et côté technicien) mais des bonnes pratiques qui émergent autour du partage de l'espace public (exemple projet de tente pour permettre aux jeunes de se retrouver).

Petit Nanterre

Les problèmes de propreté sont nettement moins prégnants que par le passé et ne font pas l'objet de réclamations significatives. Certains espaces nouvellement aménagés (aires de jeux, certains commerces, cheminements) permettent de recréer de la vie sociale avec la présence d'habitants (hommes /femmes ; jeunes et moins jeunes). Les nuisances liées au CASH se sont nettement atténuées. Il n'en demeure pas moins des difficultés parmi lesquelles ont été pointées :

- Des faits de délinquance de différents niveaux qui continuent à perturber la vie du quartier : trafics, circulation routière dangereuse sur les différents espaces de circulation y compris piétons, nouvelles formes de délinquance moins visible (parking souterrains, numérique…). Les troubles liés à ces faits de délinquance se déplacent dans le quartier mais ne diminuent pas forcément. Concernant la lutte contre la délinquance, les moyens sont jugés stables mais inadaptés à la situation du quartier : manque d'éducateurs, médiateurs qui sont peu en lien avec les associations de quartier, police qui se positionne uniquement dans une posture répressive…

- Des problèmes de stationnement persistants, avec un parc insuffisamment exploité, notamment au niveau des parkings souterrains (à mettre en lien avec le point ci-dessus).

Université

La tendance générale est à l'amélioration sur le quartier qui a profité des opérations urbaines qui ont transformé une partie du quartier et l'ont rendu plus agréable à vivre. La circulation et le stationnement se sont améliorés côté Province Française avec la mise en place du stationnement payant, mais pas du côté de la Cité Berthelot où la situation a pu s'aggraver du au déport d'une partie du stationnement des Provinces (utilisateurs de la préfecture).

En termes d'incivilités et de délinquance, même si le quartier reste troublé par des incivilités récurrentes et communes à d'autres QPV- petits trafics de stupéfiants, rodéo, dégradation du mobilier urbain, circulation des deux roues sur des espaces non appropriés, chiens dangereux non tenus en

laisse, certains halls d'immeubles squatté… ; la situation générale semble en voie d'amélioration. A noter l'installation récente du club de prévention du GAO sur le quartier qui est considéré par les acteurs locaux comme une amélioration notable.

Il faut également noter la présence d'adultes dans l'espace public, notamment du côté des Provinces Françaises qui contribue à son utilisation plus apaisée. Comme sur les autres quartiers, des progrès ont été rapportés en matière de propreté même si des marges de progrès existent.